

CNRACL

Avenir Secours saisit le Conseil d'Etat !

- Parce que 20 millions d'euros par an pourraient améliorer le pouvoir d'achat des sapeurs-pompiers professionnels ;
- parce que 40 millions d'euros par an pourraient apporter une véritable bouffée d'oxygène aux finances des SDIS et ainsi maintenir un réel niveau de sécurité civile pour nos concitoyens ;
- parce qu'Avenir Secours ne partage pas les analyses technico-financières et les réponses plus ou moins approximatives de certains ;
- parce qu'Avenir Secours, fidèle à ses valeurs, ne s'en laisse pas compter,



106

Avenir Secours a déposé un recours devant le Conseil d'Etat contre le maintien de la sur cotisation à la CNRACL.

Le Conseil d'Etat dira le droit, rien que le droit.

**Avenir Secours à vos côtés, au quotidien...
parce qu'unis, ensemble, plus forts !**



Avenir Secours

www.avenir-secours.com

Le syndicat national de l'encadrement des services d'incendie et de secours
19 avenue Debourg 69007 LYON • Tél. 04 72 80 53 73 • permanence@avenir-secours.com